

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2023 À 18 HEURES 30

N° DEL2023_033 : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE - COMMUNE DE
CUNAC - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt trois, le quatorze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 février 2023 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 8 février 2023.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Yves CHAPRON, Jacky MIQUEL

Membres présents non votants :
Mesdames, Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :
Messieurs, Frédéric CABROLIER, Thierry DUFOUR, Jean-François ROCHEDREUX, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Gilbert HANGARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève MARTY (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à David DONNEZ), Thierry MALLÉ (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Christine TAMBORINI (pouvoir à Alfred KROL), Martine LASSERRE (pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 FÉVRIER 2023

N° DEL2023_033 : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE - COMMUNE DE CUNAC - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et programmation des travaux

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois en lien avec la commune de Cunac a lancé le nouvel aménagement de la place de l'église de Cunac.

Le projet comprend la suppression du stationnement, la création de cheminements piétons sécurisés, l'aménagement d'un kiosque central pour structurer la place. Des espaces paysagers seront créés pour réduire les îlots de chaleur.

Le montant total de l'opération est de 230 140 €HT.

Le plan de financement initial se basait sur une subvention de 35% de l'État et de 25% de la région Occitanie.

Après examen du dossier, l'État attribue au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2022, une subvention d'un montant de 30% du montant de l'opération.

La Région a revu ses critères en commission permanente du 19 octobre 2019 et peut intervenir à hauteur de 20 % dans le cadre du dispositif d'aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients.

Le plan de financement actualisé de l'opération d'aménagement de la place de l'église de Cunac est désormais le suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Aménagement de la place de l'église - Cunac	230 140	État 30% (attribué)	69 042
		Région 20% (sollicité)	46 028
		Autofinancement	115 070
TOTAL	230 140	TOTAL	230 140

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 janvier 2023,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération de l'Albigeois étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra être déférée au Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération relative au nouvel aménagement de la place de l'église à Cunac pour un montant de 230 140 € HT.

APPROUVE le plan de financement suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Aménagement de la place de l'église - Cunac	230 140	État 30% (attribué)	69 042
		Région 20% (sollicité)	46 028
		Autofinancement	115 070
TOTAL	230 140	TOTAL	230 140

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2022, auprès de la région Occitanie dans le cadre du dispositif pour l'aménagement et la qualification environnementale d'espaces publics résilients.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le fonds de concours mis en place dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité 2022-2025 pourra être mobilisé dans la limite des crédits disponibles, sur demande de la commune.

Fait le 14 février 2023,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Pierre DOAT